



Bilan 2017

sur les Audits énergétiques

Grandes entreprises



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Rédacteur : Guillaume DAILL - ADEME

Crédits photo : ©Fotolia

Création graphique : Agence Sensorielle

Brochure réf. : 010461

ISBN : 979-10-297-1030-8 - février 2018

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, février 2018

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



INTRODUCTION

Depuis le 5 décembre 2015, les grandes entreprises sont obligées de réaliser un audit énergétique. L'ADEME a été mandatée par le Ministère en charge de l'énergie pour mettre à disposition une plateforme de recueil de ces audits. Ce document présente succinctement les exploitations de cette base de données au 11/12/2017. La réglementation laisse plusieurs moyens pour les entreprises pour se mettre en conformité : la réalisation d'un ou plusieurs audits énergétiques, la certification ISO 50 001 des activités, un mix certification ISO 50 001 et audits énergétiques. Ces audits et certifications doivent couvrir plus de 80 % de la facture énergétique de l'entreprise (65 % pour ceux réalisés avant le 5 décembre 2015), et les activités tertiaires, industrielles ou de transport doivent être auditées dans le respect des référentiels normatifs en vigueur (EN 16247 -1,2,3 et 4).

Ce document présente deux parties : l'enquête réalisée durant l'été 2017 auprès de 3 559 référents d'entreprises enregistrées sur la plateforme de recueil et ayant réalisé un audit énergétique et les données saisies par les entreprises sur la plateforme mise à disposition par l'ADEME. Les données présentées sont des données brutes. De nombreux dossiers déposés sur la plateforme présentent des saisies incomplètes, non cohérentes ou erronées qui viennent fausser les statistiques.



INDICATEURS SUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS SUR LA PLATEFORME

- Environ 5 000 entreprises sont concernées par cette réglementation sur le critère des effectifs¹. Au 11/12/2017, 4 955 entreprises sont déclarées sur la plateforme de recueil.

3 599

entreprises ont finalisé leur dépôt.

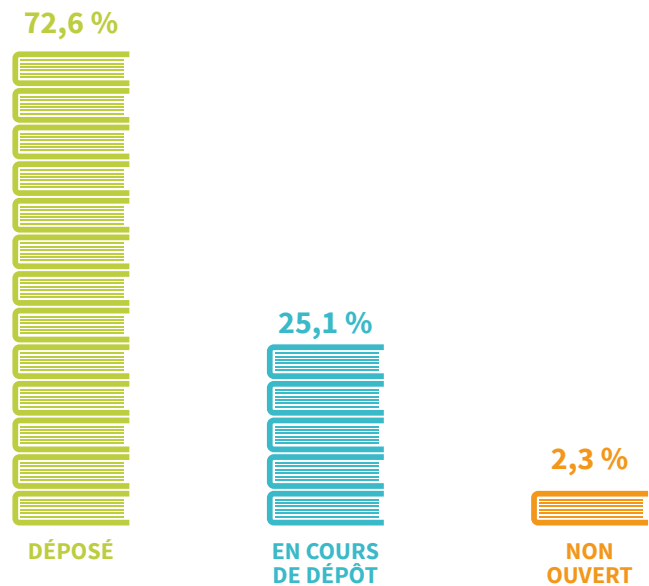
1 241

entreprises sont en cours de dépôt.

115

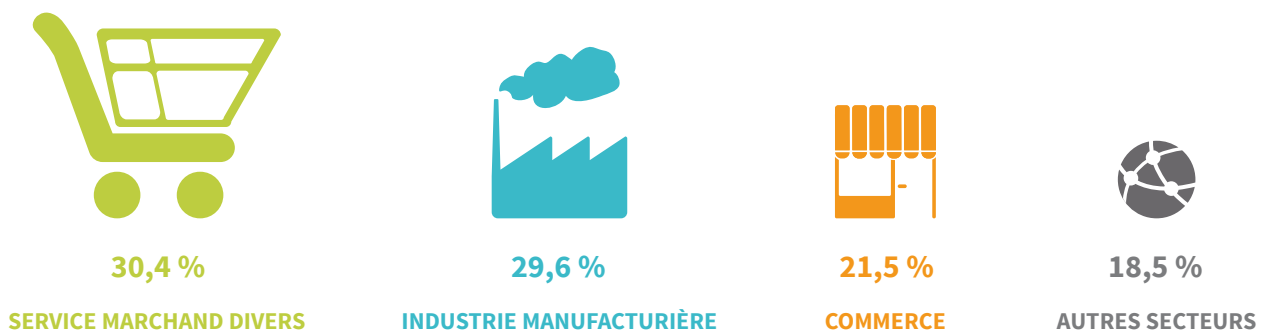
entreprises n'ont pas initié la procédure de dépôt.

Figure 1 : Statuts des dossiers des entreprises déclarées sur la plateforme



- **Plus de la moitié des entreprises** inscrites sur la plateforme sont liées aux domaines d'activités des **services marchands** (E50 : Activités immobilières, services financiers, assurance, édition etc.) **et au commerce** (E46). Les entreprises de l'industrie manufacturière représentent environ 30 % des entreprises déclarées sur la plateforme.

Figure 2 : Nature des activités des entreprises déclarées sur la plateforme



¹ https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/fr_neeap_2017_fr.pdf

➔ **3 164**

entreprises n'ont déposé que des rapports d'audits.

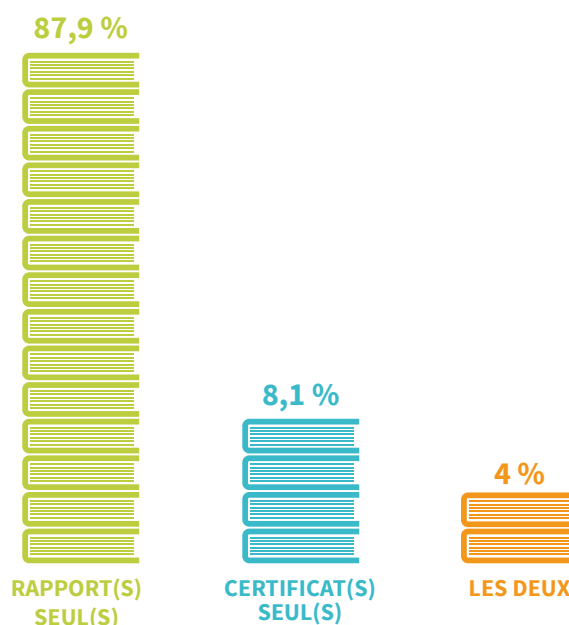
291

entreprises n'ont déposé que des certificats ISO 50 001.

142

entreprises ont déposé à la fois des certificats ISO 50 001 et des rapports d'audits.

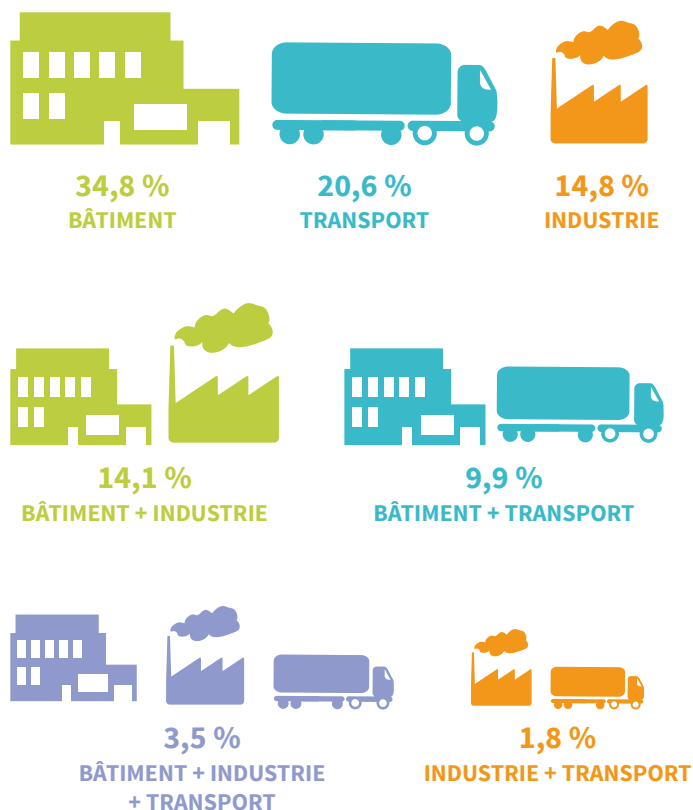
Figure 3 : Mode de mise en conformité des entreprises



➔ **Le taux de couverture moyen** des entreprises ayant mis en oeuvre une certification ISO 50 001 et / ou plusieurs audits énergétiques est de **83 %** de la facture énergétique. Pour mémoire, la réglementation impose un taux de couverture de 65 % pour les audits et les certifications réalisés avant le 5 décembre 2015 et 80 % après cette date.

➔ Dans la grande majorité des cas (70 %), les entreprises n'ont audité qu'une seule activité. Par ailleurs, **62 % des entreprises ont réalisé au moins un audit énergétique de type "Bâtiment"**, 34 % des entreprises ont réalisé au moins un audit énergétique de type "Industrie" et 36 % des entreprises ont réalisé au moins un audit énergétique de type "Transport". Le dispositif a par conséquent surtout entraîné la réalisation d'audits énergétiques dans le domaine du bâtiment. Ces chiffres traduisent aussi la place importante du poids du transport dans les factures énergétiques des grandes entreprises.

Figure 4 : Nature des activités auditées
0,5 % des entreprises n'ont saisi aucune activité.



En moyenne, les audits énergétiques réalisés couvrent 82 % de la facture énergétique des entreprises.

→ Le nombre de préconisations saisies sur la plateforme par dossier est relativement faible. La médiane s'établit à 5 préconisations saisies par entreprise. Ce qui signifie que la moitié des entreprises a saisi moins de 5 préconisations. **Près de 20 % des entreprises n'ont saisi qu'une seule préconisation.** Cela peut s'expliquer soit par le non remplissage du formulaire sur la plateforme, soit par le faible nombre de préconisations formulées au cours des audits.

Figure 5 : Nombre de préconisations saisies par dossier

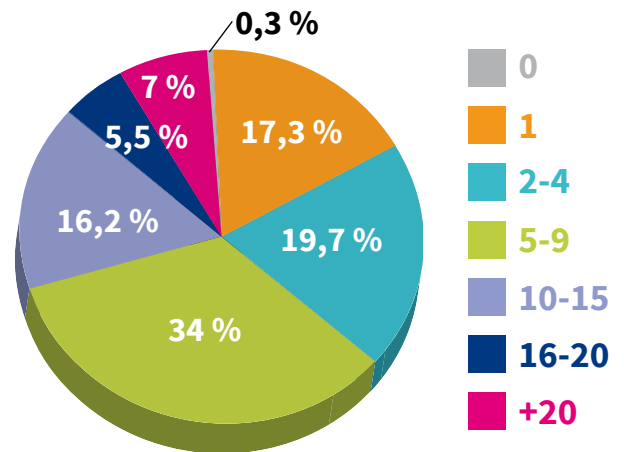


Figure 6 : Top 3 des préconisations les plus récurrentes

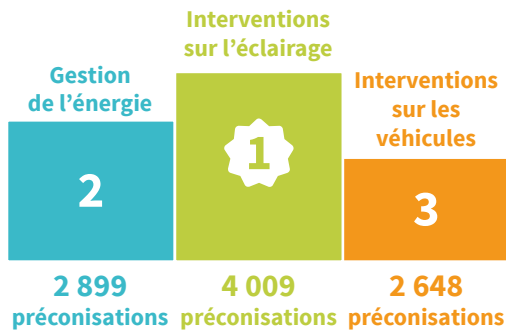


Figure 8 : Top 3 des préconisations à faibles coûts

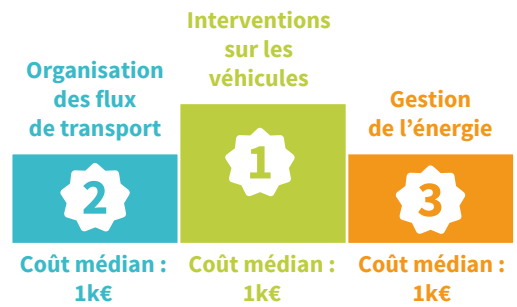


Figure 7 : Top 3 des préconisations avec gains les plus importants

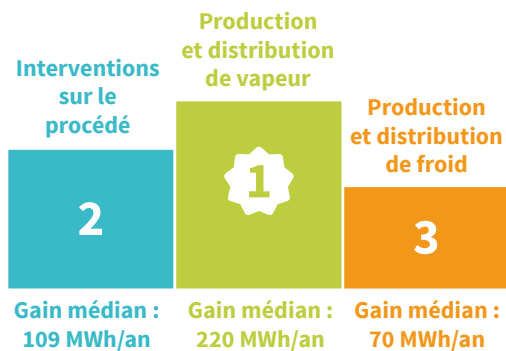
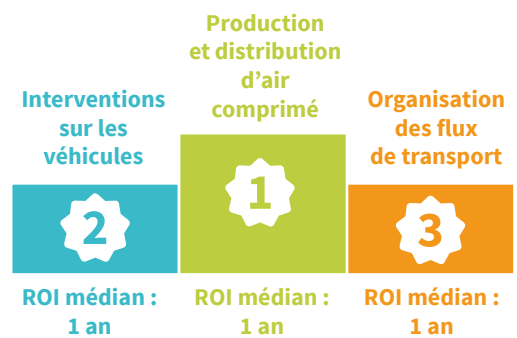


Figure 9 : Top 3 des préconisations à faible ROI*



! Les données sur les préconisations sont issues des données brutes extraites. L'exploitation de ces données brutes conduisent à estimer le gain moyen d'une préconisation à 63 GWh/an. Cette valeur manifestement erronée traduit les erreurs de saisies sur la plateforme. Il est préférable de se référer aux valeurs médianes qui sont plus proches de la réalité.

À noter : bien que faisant partie du top trois des préconisations les plus récurrentes, les interventions sur l'éclairage font partie des interventions les plus longues à amortir (4 ans) tout comme celles sur le bâti (26 ans) contre généralement moins de 3 ans pour les autres postes.

*ROI : Return On Investment

➤ La majorité des entreprises certifiées ISO 50 001 n'ont déposé qu'un seul certificat couvrant leur activité. Un certificat ISO 50 001 couvre principalement un seul établissement et une part non négligeable (5 %) des certificats couvre plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'établissements.

En moyenne, les certificats ISO 50 001 couvrent 88 % de la facture énergétique des entreprises.

Figure 10 : Nombre d'établissements couverts par certificats ISO 50 001.

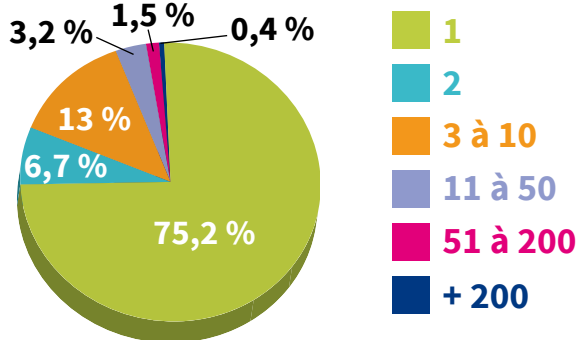


Tableau 1 : Données sectorielles sur les certifications ISO 50 001

Les secteurs non présentés dans ce tableau sont soit couverts par le secret statistique, soit ne présentent pas d'entreprises certifiées.

		A	B	C	D	B/A	C/D
E07	Production et distribution d'eau	45	43	43	84	96	0,51
E08	Chauffage urbain	12	7	7	369	58	0,02
E12	Industrie laitière	42	5	5	5	12	1,00
E13	Sucreries	7	3	3	12	43	0,25
E14	Industries alimentaires, hors industrie du lait et du sucre	195	66	80	123	34	0,65
E16	Sidérurgie	19	11	12	15	58	0,80
E18	Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux	12	3	3	3	25	1,00
E20	Fabrication de plâtres, produits en plâtre, chaux et ciments	7	3	3	24	43	0,13
E21	Production d'autres matériaux de construction et de céramique	23	3	3	60	13	0,05
E22	Industrie du verre	22	6	6	14	27	0,43
E25	Fabrication de matières plastiques, de caoutchouc synthétique et de fibres artificielles	15	5	5	5	33	1,00
E26	Autres industries de la chimie organique de base	48	13	14	22	27	0,64
E28	Parachimie et industrie pharmaceutique	76	9	10	11	12	0,91
E29	Fonderie, travail des métaux et première transformation de l'acier	88	10	13	21	11	0,62
E30	Construction mécanique	104	13	16	23	13	0,70
E31	Construction électrique et électronique	112	22	31	45	20	0,69
E32	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	57	14	17	18	25	0,94
E33	Construction navale et aéronautique, armement	44	4	4	7	9	0,57
E35	Industrie du papier et du carton	42	7	7	8	17	0,88
E37	Fabrication de produits en plastique	41	4	4	9	10	0,44
E38	Industries diverses	61	5	7	8	8	0,88
E39	Bâtiment et génie civil	196	15	15	90	8	0,17
E41	Transports routiers, urbains, par conduite	100	8	8	177	8	0,05
E45	Télécommunications et postes	20	4	4	4	20	1,00
E46	Commerce	795	54	56	1 259	7	0,04
E50	Services marchands divers (hors santé et enseignement)	1 084	66	66	189	6	0,35
E53	Assainissement, gestion des déchets et dépollution	49	19	20	30	39	0,67

A Nb d'entreprises ayant déposé leur dossier **B** Nb d'entreprises certifiées ISO 50 001 **C** Nb de certificats **D** Nb d'établissements certifiés ISO 50 001 **B/A** Proportion d'entreprises certifiées (%) **C/D** Ratio Nb de certificats / Nb d'établissements

Les secteurs d'activités où il y a le plus d'entreprises certifiées ISO 50 001, sont les IAA (hors lait et sucre) les services marchands, le commerce, et le secteur de la production et de la distribution de l'eau. Ces nombres sont toutefois à mettre en relation avec le nombre d'entreprises ayant déposé leur dossier sur la plateforme. Ainsi, dans le secteur de la production et de la distribution de l'eau (E07), la quasi-totalité des entreprises a déposé un certificat ISO 50 001 et dans les secteurs du chauffage urbain (E08) et de la sidérurgie (E16) plus d'une entreprise sur deux est certifiée.

Par ailleurs, dans les enquêtes ISO, la France apparaît comme un des pays où les organisations ont le plus recours à la certification multi-sites². D'après les données recueillies sur la plateforme, ce sont les entreprises des secteurs du chauffage urbain, du bâtiment et génie civil, des transports routiers, urbains, par conduites et le secteur du commerce qui ont le plus recours à la certification multi-sites.

² <http://isotc.iso.org/livelink/livelink?func=ll&objId=18808772&objAction=browse&viewType=1>



SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE ADRESSÉE AUX ENTREPRISES

L'ADEME a adressé durant l'été 2017 une enquête auprès de 3 559 référents d'entreprises enregistrées sur la plateforme de recueil et ayant réalisé un audit énergétique. L'objectif de cette enquête est de faire un point sur la mise en œuvre du dispositif, et de recueillir des informations quant à la plateforme de recueil des audits énergétiques et des retours d'informations souhaités par les utilisateurs. Le taux de réponses à l'enquête atteint plus de 40 %.

Dispositif

Pour 2/3 des répondants, la mise en place de cette réglementation a été l'occasion de réaliser pour la première fois un audit énergétique. La mise en conformité réglementaire a été la principale motivation à la réalisation de cet audit (94 % des répondants), **mais pour plus d'une entreprise sur deux, cet exercice a également été réalisé dans l'idée de réduire les consommations d'énergie de leur entreprise.** Enfin, pour près d'un tiers des répondants, la réalisation de l'audit énergétique s'inscrit dans le cadre de l'application d'une politique environnementale.

▶ Aviez-vous déjà réalisé un audit énergétique de votre entreprise avant cet exercice réglementaire ?

14 %



Oui, plusieurs

19 %



Oui, une fois

67 %



Non, jamais

Pour deux tiers des interrogés, la réalisation de cet audit a permis d'identifier des pistes de progrès. Pour une entreprise sur deux cela a également permis de mieux connaître les postes de consommation d'énergie et enfin, **pour un tiers des entreprises interrogées, cet audit aura été l'occasion de mieux connaître les coûts énergétiques de l'entreprise. À noter que pour 14 % des entreprises, les apports n'ont pas encore été clairement identifiés.**

▶ Quelles ont été vos motivations pour réaliser l'audit ?

94 %

Mise en conformité par rapport à la réglementation

56 %

Réduction des consommations d'énergie de votre entreprise

31 %

Application d'une politique environnementale

13 %

Imposé par la politique Groupe

11 %

Objectif d'image envers leurs clients

11 %

Etape vers la certification ISO 50001

1 %

Autre

Sélection des auditeurs et satisfaction des entreprises

Les audits ont été réalisés en majorité par des prestataires externes (env. 90 %). Près de 10 % des entreprises ont eu recours à un prestataire interne (seul ou accompagné d'un prestataire externe). **Globalement les auditeurs externes ont répondu aux attentes des entreprises bien que près d'un quart des entreprises estime que l'auditeur n'avait pas de connaissances particulières sur leur secteur d'activité.**

Conditions de réalisation des audits

Pour réaliser les audits, **60 % des visites sur sites ont duré entre 1 et 5 jours** pour une prestation comprise entre 1 000 € et 20 000€ dans 64 % des cas avec **un coût médian de 12 500€**. A noter que 1 % des entreprises déclarent que l'auditeur n'a pas visité leur site et que pour 7 % des entreprises cette visite a duré moins d'une journée. Il faut rappeler que la méthodologie de réalisation impose pourtant une visite sur site.



Accompagnement de l'auditeur externe

Plus de 90 % des répondants s'estiment être en capacité d'exploiter les résultats de l'audit. Néanmoins, 20 % des répondants estiment que l'accompagnement de l'auditeur n'a pas été suffisant pour l'appropriation des résultats de l'audit et les manques identifiés concernent les informations sur les préconisations (45 %), le détail des calculs et des hypothèses effectuées (45 %) ou encore la restitution orale des auditeurs lors de la réunion de clôture (25 %). Là encore, il est important de souligner que ces éléments sont pourtant imposés par la méthodologie de l'audit.

► Quels aspects ont manqué selon vous ?

45,6 %	Informations sur les préconisations
44,9 %	Détails des calculs réalisés, des estimations ou des hypothèses prises
25,2 %	Restitution orale par l'auditeur lors de la réunion de clôture
13,5 %	Détail des résultats par site audité
11,3 %	Présentation des résultats dans le rapport d'audit
18 %	Autres

Difficultés rencontrées

70 % des répondants ont rencontré des difficultés sur la plateforme en raison de son ergonomie, de l'indisponibilité de la plateforme ou des lenteurs de connexion et près d'un utilisateur sur deux a rencontré des difficultés à saisir des informations en raison d'un manque d'information dans les rapports d'audits. Ces difficultés concernaient les postes de consommation, les dépenses énergétiques, le chiffrage des économies, des coûts d'investissements et des temps de retour sur investissement, alors que **ces éléments sont censés être dans les rapports d'audit**, aussi bien dans le cadre du respect de la méthodologie, que dans le respect des exigences réglementaires.

Support

40 % des utilisateurs a eu recours au support et près d'un quart des utilisateurs ne connaissait pas l'existence du support. Dans $\frac{3}{4}$ des cas, les utilisateurs ont eu un retour de la part du support dans les deux jours et dans 2 cas sur 3 la difficulté rencontrée a été résolue en moins d'une semaine.

Indicateurs statistiques

Dans 75 % des cas, les utilisateurs sont intéressés par un retour sur le dispositif en terme d'indicateurs statistiques. Les utilisateurs sont intéressés par des informations sur les postes de consommation présentant le plus de préconisations, les consommations d'énergie par secteur d'activité, et les usages énergétiques les plus visés dans les audits.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



Bilan 2017

sur les Audits énergétiques

Grandes entreprises

Cette brochure présente de façon synthétique au 11/12/2017 les exploitations de la base de données de recueil des audits énergétiques obligatoires.

Depuis le 5 décembre 2015, les grandes entreprises ont l'obligation de réaliser un audit énergétique. L'ADEME a été mandatée par le Ministère en charge de l'énergie pour mettre à disposition une plateforme de recueil de ces audits. La réglementation laisse plusieurs moyens pour les entreprises pour se mettre en conformité : la réalisation d'un ou plusieurs audits énergétiques, la certification ISO 50 001 des activités, un mix certification ISO 50 001 et audits énergétiques.



CENTRE DE RESSOURCES



www.ademe.fr



010461



9 791029 710308